

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

-----  
CONVOCATION DU 20 AVRIL 2026  
-----

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

➤ Présents : M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, Mme DEMANGEL Catherine, M. RIANDE Arnaud, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, Mme PRIEUR Brigitte, M. ROUX Bruno, Mme JAMELIN Magali, Mme DE LA FARE Claudine, Mme HALAVENT Sonia, Mme LEMONNIER Sylvie, Mme GILLES Séverine, M. OUINE Thibaud, M. POUNGA Elvis, M. GUILMET Maxime, Mme PEYRARD Jeannie, M. DUBOC Cédric, Mme GRISEL Aurélie, M. BOTTREL Arnaud, Mme GOODE Virginie, Mme OLBRDAD Saadia, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. TURMEL Yohann,

➤ Absents excusés : M. LIEUGARD Jean-Dominique, M. LOGRE Yannick,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. LOGRE Yannick

Pouvoir à

M. DUBOC Cédric

M. LIEUGARD Jean-Dominique

Pouvoir à

M. RIANDE Arnaud

Secrétaire de séance : Mme GILLES Séverine

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026
- Compte financier unique 2025
- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- Budget primitif 2026
- Vote des taux d'imposition 2026
- Commission communale des impôts directs
- Commission de contrôle des listes électorales
- Informations diverses

Ouverture de la séance à 20H36

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le PV de la séance du 13 avril 2026

## 2. Compte financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Suite à la désignation de M. LARQUET Daniel comme président de séance,

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à M. LARQUET Daniel pour le vote du compte financier unique

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte administratif principal						
Résultats reportés		1241465.02		1355364.69		2596829.71
Opérations de l'exercice	4002832.70	4248204.16	1968416.57	1 122838.30	5971249.27	5371042.46
Totaux	4002832.70	5489669.18	1968416.57	2478202.99	5971249.27	7967872.17
Résultats de clôture		1486836.48		509786.42		1996622.90
Restes à réaliser			865080.68	882353.00	865080.68	882353.00
TOTAUX CUMULES		1486836.48	865080.68	1392139.42	865080.68	2878975.69
Résultats définitifs		1486836.48		527058.74		2013895.22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve le compte financier unique du budget communal de Boos pour l'année 2025

M. le Maire : Le Compte financier unique remplace le Compte administratif, c'est lié à la M57 (nomenclature comptable), il n'y en a plus qu'un (fusion avec le compte de gestion). Christine va nous présenter ça. Je reste le temps du débat et je me retirerai pour le vote. Je laisserai la Présidence pour faire voter le compte financier.

Mme REIGNER : Sur l'énergie, la prévision était de 280 000 €, on se donne une marge de combien.

Il lui est répondu que les tarifs des contrats ont baissé, puisque l'année d'avant, nous étions bien plus haut. On n'a pas du tout chauffé la salle de sport parce qu'elle était fermée pour toute la période hivernale. Donc, c'est vrai que c'était difficile de prévoir, s'il y avait eu la salle de sport en fonctionnement, on aurait été un peu plus élevé. Nous essayons de nous donner une petite marge de 10% maximum. Mais c'est très difficile de gérer le poste énergie entre un hiver doux et un hiver rude...

M. le Maire : Oui et parfois comme en ce moment, les prix qui se mettent à monter, c'est très difficile de gérer le poste énergie.

Mme REIGNER : Il y a deux fois supplément familial de traitement.

Il est répondu : C'est une fois pour les titulaires et une fois pour les non titulaires.

Mme REIGNER : Les non titulaires, c'est les BAFA

Il est précisé qu'il y a aussi les agents du centre de loisirs et il y a aussi quelques agents non titulaires, la personne qui s'occupe de la communication, deux agents à la crèche (éducatrice de jeunes enfants et auxiliaire de puériculture), et après, on a des tout petits contrats sur l'école maternelle, la surveillance sur le temps du midi et le remplacement d'un agent qui était en congé de maladie. On a également un agent d'entretien à l'école élémentaire et l'animateur Ludisports.

Mme REIGNER : Sur la maintenance, il y avait 95 000 € de maintenance de prévu et on a dépassé un petit peu et on est à 106 229 €.

M. le Maire : On a eu pas mal de frais sur les chaudières. C'est vrai qu'à chaque fois qu'ils interviennent, il y en a pour 2000 euros. Vu le nombre de chaudières qu'on a dans la commune, malheureusement, il faut que ça tourne, surtout sur la maternelle où il y a eu quelques soucis.

M. LARQUET : Et aux vestiaires du foot, où il y a eu une fuite sur la pompe à chaleur. Donc, tout de suite, c'est 2600 euros, parce qu'il faut qu'il vide tout le système qu'il ressoude et remette en service.

Mme REIGNER : La maternelle, elle n'est pas très vieille.

M. le Maire : Elle a 9 ans quand même. Une chaudière qui a 9 ans, dans une école, elle commence à avoir automatiquement de la maintenance. Il n'y a pas de décennale sur une chaudière, il faut que vous le sachiez. C'est une garantie un an et c'est fini après. C'est sûr que si on ne l'utilisait pas, on n'aurait pas de problème, mais elle sert toute l'année.

M. le Maire : Vous remarquerez que Christine dans ses prévisions est toujours largement au-dessus. On surévalue toujours un petit peu les dépenses et on sous-évalue les rentrées. Après tout ce qui est remboursement d'assurance, ce n'était pas prévisible et les maladies c'est pareil enfin c'est parfois difficile de prévoir combien de temps les agents vont être en maladie.

Mme REIGNER : Les redevances à caractère culturel, c'est les entrées pour les spectacles ? Il lui est répondu que non, ce sont les adhésions à la bibliothèque. Tout ce qui est entrée des spectacles c'est dans les redevances à caractère de loisirs parce que la régie s'appelle animation loisirs.

Mme REIGNER : Et la location des salles ?

Il est précisé que c'est dans les revenus sur l'article 752.

Mme REIGNER : La petite salle elle est louée quasiment tout le temps.

M. le Maire : Elle n'est pas louée pendant les vacances du tout. Elle est assez souvent louée mais il y a des week-ends où elle n'est pas louée. Parfois, elle est louée mais les gens annulent un mois avant.

Mme REIGNER : ça fait combien de locations ?

M. le Maire : On ne va pas calculer le nombre de week-ends qu'elle n'est pas louée. Elle doit être louée une vingtaine de week-ends.

Mme REIGNER : Et la salle polyvalente ?

M. le Maire : Beaucoup moins, puisque les associations la prennent gratuitement, par exemple, le week-end dernier c'était le judo. Quand c'est les associations, on ne la loue pas, parfois, le centre de loisirs est donné aussi aux associations, même si c'est surtout la grande.

M. le Maire avez-vous des questions sur ce compte financier ?

M. le Maire : Nous allons alors passer au vote et je vais me retirer.

M. LARQUET prend la présidence.

### 3. Affectation des résultats de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et voté le Compte financier unique 2025 est invité conformément à l'instruction M 57 à affecter l'excédent de fonctionnement :

-Constatant que le Compte financier unique fait apparaitre un excédent de fonctionnement de :

-Résultat de l'exercice 2025 de Fonctionnement :	245 371.46 €
-Résultats antérieurs reportés :	1 241 465.02 €
Soit un résultat de fonctionnement de :	1 486 836.48 €

-Résultat de l'exercice 2025 d'investissement :	-845 578.27 €
-Résultats antérieurs reportés :	1 355 364.69€
Soit un excédent de financement de l'Investissement (R001) :	509 786.42 €
Solde des restes à réaliser (déficit) :	+ 17 272.32 €

Considérant que la section d'Investissement est excédentaire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 4)

-décide du report de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement

Report à la section de Fonctionnement (R002) : + 1 486 836.48€

Mme REIGNER je n'ai pas bien compris le report sur la section de fonctionnement :

Il est expliqué que lorsqu'on vote le budget, l'excédent sur la section de fonctionnement est basculé en investissement mais il n'y a pas de réel flux comptable donc normalement en fin d'année on a un déficit sur l'investissement et le résultat de fonctionnement on est obligé de l'affecter à l'investissement au moment de l'affectation du résultat mais là il n'y a pas de déficit sur l'investissement donc on peut le réaffecter en fonctionnement.

Mme REIGNER c'est quoi l'intérêt de garder un tel montant et ne pas le mettre en investissement.

M. le Maire : si on dépensait plus que prévu en fonctionnement ça permet de couvrir le fonctionnement, tu n'as surtout pas le droit d'aller chercher de la section d'investissement pour boucher le fonctionnement.

M. DELISLE : C'est surtout pour les investissements futurs.

M. le Maire : Il faut toujours prévoir du fonctionnement au-dessus parce que tu n'as pas le droit d'aller chercher de l'investissement mais c'est de l'argent qu'on a de disponible mais il vaut mieux l'avoir sur le fonctionnement.

M. DELISLE : On ne sait pas où il va être dépensé.

Il est précisé qu'il est rebasculé au final.

#### 4. Budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,

Vu la balance de la section de fonctionnement arrêtée à 4 672 564.48 € en recettes et en dépenses,

Vu la balance de la section d'investissement arrêtée à 3 175 184.09 € en recettes et en dépenses,

Vu l'équilibre général du budget primitif,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 4)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'année 2026.

M. le Maire : C'est le budget prévisionnel pour 2026, il est temps qu'on se dépêche on est déjà fin avril quand même, quoi que le fonctionnement ça tourne toujours, il n'y a pas de problème, on a le droit d'engager sur ce qui a été voté l'année d'avant, par contre pour l'investissement, non, soit il faut une délibération spécifique, soit on attend le vote du budget.

M. le Maire : Dans la colonne pour mémoire, ce n'est pas ce qui a été dépensé. Ce qui a été dépensé, on vient de le voir dans les tableaux du compte financier. Mais là, ce que vous avez dans le tableau, c'est ce qui a été mis au budget précédent et la nouvelle proposition. Vous n'avez pas la ligne de ce qui a vraiment été dépensé.

Mme REIGNER : Au niveau de l'énergie et l'électricité, donc là, on est à 237 500 €. Donc on va faire des économies.

Il est précisé que la halle devrait produire un peu avec les panneaux solaires.

Mme REIGNER : On a vu qu'il y avait de nouveaux radiateurs dans la salle de réunion du centre socio-culturel.

M. le Maire : Oui ils ont été reliés à la chaudière qui est juste à côté. Donc ce ne seront plus les grille-pains, donc on devrait faire quelques économies.

Il est précisé que l'on s'est ajusté à ce qui avait été réalisé l'année dernière, parce qu'on était vraiment haut. L'année dernière, il y avait une marge parce que les contrats ont rebaisé, mais on ne savait pas jusqu'à quel niveau ils allaient descendre.

Là, normalement, les achats, parce qu'on passe par un appel d'offres qui est lancé par l'UGAP pour l'énergie, à la fois pour l'électricité et pour le gaz. L'UGAP nous a dit que, normalement, les approvisionnements étaient sécurisés en gaz pour cette année et qu'il n'y aurait pas d'évolution tarifaire. Parce que là, le gaz repart vraiment à la hausse. On s'est basé sur leur affirmation.

Mme REIGNER : Il y a des changements de chauffage prévu cette année ?

M. le Maire : normalement non, il y en a eu un de mis en 2025, il y a eu les trois classes mais il n'y en a pas de prévu sauf un chauffage qui lâche, ça arrive. En général, là on a des chaudières qui ont une bonne dizaine d'années au niveau des écoles, on espère qu'ils vont encore tenir 2-3 ans. Mais il y a toujours les imprévus, que ce soit un chauffage, que ce soit une autoportée...

M. DUBOC : Pour les dépenses de carburant, vous avez mis 15000 €, est-ce que vous pensez que ce sera suffisant avec l'augmentation qu'il y a eu ?

M. le Maire : L'année dernière, on a émis 13 598 €, ça fait plus de 10% d'augmentation.

On utilise à peu près la même chose tous les ans, on n'a pas de variation.

Mme REIGNER : On remplace un véhicule et une autoportée, donc on devrait être un peu plus économe en carburant.

M. le Maire : ils vont gagner un litre sur le papier, ils sont économes, c'est comme les voitures, puis quand tu roules....

Mme LEMONNIER : Je voulais savoir à quoi ça correspond les prestations de services.

Il est précisé que ce sont des contrats avec des sociétés extérieures telles que la dératisation, il y a aussi les interventions d'allô la guêpe, puisque la Commune prend en charge la destruction des frelons asiatiques, il y a également les contrôles sanitaires de l'eau des douches et des restaurants scolaires.

M. le Maire : Ce sont des choses qui sont demandées par exemple le produit pour les rats parce que ça dépanne quand même beaucoup les habitants. C'est un service que malheureusement peu de communes font.

Mme REIGNER : Au niveau des subventions, l'année dernière, c'était subvention entre personnes de droit privé et là c'est subvention de fonctionnement aux ménages

M. le Maire : Oui tu as l'écart de ligne, mais c'est parce que c'est passé sur cette imputation sur le compte financier unique, en théorie cela devrait être sur l'autre ligne mais effectivement ce ne sont pas des ménages.

M. TURMEL : Pour le matériel informatique, il a été évoqué à la commission de finances qu'il y avait 15 postes à changer, je crois pour l'école et vous parlez là maintenant de postes pour la mairie. Combien de postes ?

M. le Maire : Il y a les 20 000 € c'est pour la salle informatique de l'école et pour la Mairie, 12 000 € mais il y a plusieurs choses dans les 12 000 € il y a à la fois des postes informatiques (4 ou 5) mais il y avait aussi de la sono et puis il y a un écran pour la halle.

M. DELISLE : Il y a des contrats d'entretien avec ?

Il est répondu que sur l'école, en fait on achète le matériel via l'UGAP parce que ça nous coûte moins cher et on le fait installer. La personne qui l'installe assure un entretien. Mais du coup elle ne nous fait pas un contrat, c'est plus un appel ponctuel. S'il y a un besoin elle vient. Souvent elle vient à chaque vacance quand même parce que les mises à jour ne sont pas faites, etc.

Et sur la mairie, actuellement, on a un contrat avec Ricoh

M. TURMEL : Qu'est-ce que vous prévoyez de faire du coup des anciens matériels ? Ils sont mis au rebut ?

M. le Maire : Ils ne peuvent pas passer sous Windows 11 mais si ça intéresse des gens, ou si ça intéresse des associations. Si on les met hors mairie il faut qu'ils soient complètement vidés.

Mme BOUCHER : il y a des associations qui le reprennent pour le recyclage les restos du cœur

M. le Maire : Ceux de la Mairie sont rebasculer sur les bureaux des adjoints.

M. POUNGA : Ce sont uniquement les tours que l'on change, pas les écrans ?

M. le Maire : Les écrans restent les mêmes, oui sur les écoles, par contre pour la Mairie, ce sont des portables. On change les portables.

M. DELISLE : Donc là on n'a plus de plantation d'arbres d'escompté ?

M. le Maire : Non pas cette année, puisqu'on verra suivant l'évolution, on en a fait pas mal, on a replanté avec la tempête, donc là pour l'instant il n'y en a pas de prévue.

M. DELISLE : Donc, je n'ai pas bien entendu, les 175 000 € bâtiments culturels et sportifs, c'était le sol...

Il est précisé que c'est le remplacement du sol de la salle de sport numéro 1 et des travaux pour le foot, suite à l'acquisition de la maison.

M. DELISLE : ça rejoint les 75 000 de la section fonctionnement pour le même chantier.

M. le Maire : Non il n'y a pas 75000 € pour le football, il y a au moins 50 000 € pour l'entretien des lotissements, on a mis 25 000 € en plus si on refait le terrain de foot, le terrain d'honneur. Mais on prévoit toujours un peu plus parce qu'on fera peut-être un éclairage du terrain d'honneur.

M. le Maire : Là en investissement, c'est pour des travaux. De tout façon, à l'époque où on est, on n'a pas encore signé définitivement la maison, donc....

M. DELISLE : La crèche, on a des devis ?

M. le Maire : Oui, oui, parce qu'on a fait un dossier de subvention, tout est prêt depuis le mois d'août de l'année dernière. Il y a un dossier de subvention qui a été déposé et on a l'accord.

Mme REIGNER : Quand vous faites appel aux mêmes sociétés pour les mêmes services d'une année sur l'autre, est-ce que de temps en temps, vous faites des devis ? Des appels d'offres ?

M. le Maire : Tant que les sommes ne dépassent pas les montants d'appel d'offres, ce n'est pas un appel d'offres. Par contre, on fait des devis pour savoir si ça bouge, si c'est toujours dans les clous, tous les deux ans, trois ans, ça dépend. D'un sens comme l'autre, on fait des devis, par exemple, pour l'entretien d'espaces verts, si on reprend un lotissement, on fait un devis directement pour le lotissement à plusieurs personnes.

M. le Maire : Pour ce qui est maintenance de chaudières, on va le refaire cette année. On avait un contrat avec Viria qui s'arrête au mois de septembre. Donc là, on va refaire un appel justement pour les maintenances des chaudières gaz.

## 5. Vote des taux d'imposition 2026

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2026 afin de couvrir les dépenses inscrites au budget primitif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2026,

Considérant l'état fiscal 1259 indiquant les bases fiscales prévisionnelles sur lesquelles sont calculées les taxes et que celles-ci permettent de couvrir le besoin de financement du budget communal 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2026:

- Taxe d'habitation : 12.44%
- Taxe foncière (bâti): 44.73%
- Taxe foncière (non bâti) : 40.22%

M. DELISLE : Il n'y a pas besoin que ça augmente, vu qu'on est excédentaire.

M. le Maire : Enfin, on est excédentaire, ce n'est pas le fait d'être excédentaire. C'est que si tu as l'intention d'investir, il faut aussi le prévoir. On ne travaille pas un budget communal au jour le jour. Il faut quand même prévoir.

M. DELISLE : Mais là on n'a pas besoin d'investir cette année.

M. le Maire : Tu pourrais augmenter cette année dans les prévisions des années à venir

M. DELISLE : Oui mais avec l'inflation, l'argent aujourd'hui n'aura pas la même valeur dans 5 ans quand on fera l'école.

M. le Maire : Non, je suis d'accord avec toi. Mais tu ne peux pas augmenter d'un coup une grosse somme. Il y a des moments qu'il faut savoir prévoir et augmenter. Une commune ne se gère pas au jour le jour, heureusement.

Mme REIGNER : On attend un plan pluriannuel d'Investissement.

M. le Maire : On attend les chiffres de l'école, sans chiffre, on ne peut pas faire. C'est ce qu'on a dit au DOB.

Mme REIGNER : Normalement l'étude était lancée.

M. le Maire : Oui mais entre une étude lancée et un résultat définitif en chiffres..

Si tu es capable de faire ça vite fait, il fallait le faire. Mais même un AMO...

Mme REIGNER : ça fait trois ans qu'on l'attend cette étude.

M. le Maire : Oui et bien elle va venir, ne t'inquiète pas. On a eu d'autres projets entre deux.

## 6. Commission communale des impôts directs

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 23, Contre : 0, Abstentions : 4)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu l'article L2121-32 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la commission communale des impôts directs.

Dresse la liste de présentation ci-dessous :

- Commissaires titulaires :
  - o M. BOURRELLIER Thierry
  - o M. LARQUET Daniel
  - o Mme DEMANGEL Catherine
  - o Mme PRIEUR Brigitte
  - o M. RIANDE Arnaud
  - o M. ROUX Bruno
  - o Mme REIGNER Anne-Lise
  - o M. BERNEUIL Antoine
  - o M. PESQUEUX Gérard
  - o M. LELOUARD Jean-Pierre
  - o M. TOUPIN Frédéric
  - o M. MANSOIS Stéphane
  - o Mme GUIGNON Marie-Pierre
  - o M. CAHAGNE Frédéric
  - o M. HUE Daniel
  - o M. MONNIER Jacky
- Commissaires suppléants
  - o M. DUBOC Cédric
  - o M. BOTTREL Arnaud
  - o M. GUILMET Maxime
  - o Mme DE LA FARE Claudine
  - o M. TURMEL Yohann
  - o M. GRISEL Daniel
  - o Mme CROIZE Stéphanie

- M. HEDOUIN Maxime
- M. HARDY Pascal, Jean
- M. PETIT Bruno
- M. FAUCON Jean-Pierre
- M. VALLOIS Jonathan
- M. SAINT-ETIENNE Jérôme
- M. DAILLY Alain
- M. GRISEL Pascal
- M. MERCIER Pascal

M. le Maire : C'est une commission qui se réunit une fois par an. Nous, à Boos, il n'y a plus grand chose à faire parce que pour l'instant il n'y a pas de construction. Mais enfin, il y a toujours des aménagements. Alors c'est le préfet qui décide et qui nomme. On lui propose 32 personnes et il va en nommer 8 titulaires et 8 suppléantes. Il faut proposer des propriétaires dans la commune, des extérieurs, des propriétaires terriens, des forestiers...

Mme REIGNER : Sur les 32 personnes, il y a combien d'élus ?

M. LARQUET : Il y aura 8 d'élus.

M. le Maire : Non. Il n'y aura pas 8 élus. Le préfet, sur les 8, il mettra à peu près 4 élus. Trois ou quatre élus. C'est lui qui décide, il peut très bien en mettre que deux. En fait, c'est les noms proposés au préfet, et lui, il va tirer au sort.

Mme REIGNER : En fait, moi, quand j'ai vu ça, j'étais un peu étonnée qu'il n'y ait quasiment que des hommes.

Mme DEMANGEL : Non il y a des femmes.

Mme REIGNER : Comptez le nombre de femmes, enfin, en pourcentage, on n'est pas à 50-50. On se bat pour une parité, pour l'égalité homme-femme.

M. le Maire : Oui, mais enfin... je suis d'accord, mais le problème, il faut que la personne, quand on met un propriétaire forestier ou un propriétaire terrien, on reprend les bases des propriétaires, il faut que ça corresponde exactement au nom du propriétaire. Donc comme 80% des propriétés, c'est au nom de monsieur...

M. le Maire : On peut te mettre à la place de Grégory, mais tu ne seras peut-être pas tirée au sort.

Mme REIGNER : Oui

M. LARQUET : Les réunions ont lieu dans la journée.

## 7. Commissions de contrôle des listes électorales

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7.

Le législateur a créé une commission de contrôle, chargée d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

La commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Dans chaque commune, les membres de la commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Pour notre commune, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux (à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation) répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.
- Deux autres conseillers municipaux appartenant à la seconde liste.

Chaque liste disposera de suppléants désignés dans l'ordre du tableau. Il est précisé qu'un quorum de trois membres est nécessaire pour que la commission de contrôle délibère valablement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré (Pour : 23, Contre : 0, abstentions : 4)

Propose :

Proposition Titulaires :

- Mme DE LA FARE Claudine
- Mme LEMONNIER Sylvie
- Mme GILLES Séverine
- Mme OLBRDAD Saadia
- Mme REIGNER Anne-Lise

Suppléants :

- M. LIEUGARD Jean-Dominique
- M. LOGRE Yannick
- M. DELISLE Grégory
- M. TURMEL Yohann

M. le Maire : Donc là, vous voyez, il n'y a que des femmes. Mais là, si tu as pris mon mail, je t'ai expliqué pourquoi.

Mme REIGNER : Justement, on aurait pu mettre des hommes.

M. le Maire : Non, on doit prendre l'ordre de la liste électorale d'élection. C'est le tableau du conseil municipal, c'est le jour de l'élection, c'est classé par âge.

Dans le tableau du Conseil Municipal, c'est d'abord le Maire, les adjoints puis pour les personnes élues le même jour, c'est par âge. Oui, le tableau il est classé comme ça. Et comme on doit prendre 3 de la liste majoritaire et 2 de la liste opposée, automatiquement les 2 plus hauts sur la liste c'était Saadia et Anne-Lise, et les 2 plus bas c'est Grégory et toi Yohan en dernier. Là, on a simplement suivi le règlement.

Mme REIGNER : Nous on fait remonter à la préfecture qu'on trouve que la parité n'est pas respectée

M. le Maire : Ça tu leur remonteras. Nous on suit un règlement. les conseillers qui ont une délégation n'ont pas le droit. Donc après on prend la liste. C'était déjà comme ça la dernière fois. Enfin, tu peux toujours essayer de faire changer, c'est sûr. Ce n'est pas moi qui vais faire changer ça, pour ce que sert cette commission, franchement...

M. le Maire : Il ne faut même pas une délibération, en plus. Enfin, là, on l'a mis dans les délibérations. Oui, mais à l'origine, ce n'est pas une délibération. Vu qu'on est obligé de respecter l'ordre du tableau, en fait, il faut proposer les noms à M. le Préfet.

### **Informations diverses**

#### SICAPER :

M. le Maire : On a eu la nouvelle réunion des nouveaux élus du SICAPER, le syndicat de la piscine. Nous avons donc élu un nouveau président puisque l'ancien ne se représentait pas, donc il n'était plus là. C'est M. Bruno GILBERT, le maire de Franqueville, qui est élu président du SICAPER. M. Jean-Marc VENNIN et moi-même vice-présidents. M. Benoît HUE de Quevreville et M. Léon TAISNE de Belbeuf sont membres du bureau. Donc on a bientôt une réunion avec la direction de Récréa pour justement faire un point des questions sur ce domaine de la piscine ?

Mme REIGNER : Ce sera à ce moment-là qu'on saura pour la participation.

M. le Maire : ça c'est au bout d'un an, t'as pas le choix. C'est le résultat au bout d'un an complet. Ils sont obligés de travailler sur un an complet. Là on aura un avant-goût, mais le résultat définitif c'est un an. C'est un bilan.

#### Piste cyclable :

M. le Maire : Vous avez vu que les travaux de la piste cyclable entre Boos et la Neuville sont arrivés dans Boos. Ils avancent très vite, beaucoup plus vite qu'on le pense. On a nos réunions de chantier régulièrement. Moi, j'y vais aussi presque tous les jours. Ça ne se passe pas trop mal, même avec les riverains. Ils ont mis des feux pour que vous soyez plus tranquilles. Au départ, il n'y avait pas de feux. Il y a eu des feux de rajoutés.

Mme DEMANGEL : C'est compliqué quand les gens de la Neuville ne respectent pas les feux.

M. le Maire : Ah bah oui, mais c'est toujours compliqué quand les gens ne respectent pas. Que ce soit dans n'importe quel domaine.

M. LARQUET : S'ils avaient respecté la rue du Boc, elle ne serait pas barrée.

M. TURMEL : Les gendarmes devraient faire respecter la loi.

M. le Maire : Non, mais c'est des travaux...

Donc théoriquement, ils seront finis pour le 3 juillet. En même temps que la piste cyclable qui descend à Saint-Léger.

#### Commémorations du 08 mai :

M. le Maire : Le 8 mai, vous avez tous reçu l'invitation pour le monument. Je tenais à vous dire qu'on a une personne qui s'est portée volontaire pour reprendre l'association des

anciens combattants. C'est un jeune militaire à la retraite, qui est croix de guerre, enfin, qui est considéré ancien combattant, qui a fait le Liban, qui a fait le Mali Il est considéré ancien combattant, qui a fait 13 ou 14 ans de militaires parachutistes. Il était à Montauban. Il veut relancer ça, pour la mémoire, je l'approuve absolument. Donc, il va reprendre la section des anciens combattants qui n'était pas fermée, mais qui était plutôt en sommeil. Vous le verrez si vous venez le 8 mai, puisqu'il sera là.

#### Fête du sport :

M. le Maire : Vous noterez que la fête du sport cette année aura lieu le 25 juin.

#### Elections sénatoriales :

Les élections sénatoriales, vous savez quand vous êtes élu, il y a une partie qui sera appelée grands élus, et qui élisent les sénateurs. En Seine-Maritime, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre. Le vote est obligatoire. Il y aura une liste de titulaires, une liste de suppléants. La nomination de ces électeurs se fera le vendredi 5 juin, à 18h. En France, tous les conseils municipaux se réuniront le vendredi 5 juin pour nommer les grands électeurs. Je ne sais pas encore combien on en a, on va le recevoir. Hier soir, puisqu'on était au département avec tous les maires, et il y avait les sénateurs forcément, et j'en discutais avec Pascal Martin, il me disait qu'il parle d'augmenter un petit peu le nombre, donc on va peut-être en avoir 15, on ne sait pas trop, 12, 15. Donc il y aura une liste de titulaires, une liste de suppléants, et le vote est obligatoire. C'est-à-dire que si un titulaire ne va pas voter, il doit se faire remplacer par un suppléant. C'est à la préfecture, c'est super bien organisé, On a attendu deux heures le matin dans la cour de la préfecture, sous la pluie la dernière fois. On aura une autre réunion de conseil avant qui sera le 26 mai, où là, on aura quelques délibérations et on aura surtout les subventions aux associations. Et donc la commission finances se réunira avant pour les étudier, le 12 mai. Il y a encore quelques commissions qui ne sont pas réunies. On attendait le CCAS, on attendait les résultats des organismes extérieurs.

M. TURMEL : C'est Bon ?

M. le Maire : Oui, il est fixé au 21 mai.

#### Le petit journal :

M. le Maire : Le petit journal va paraître fin mai. On a reçu les tribunes.

#### Championnat de France handisport de tennis de table :

M. RIAND : Les championnats de France ont été une belle réussite.

M. le Maire : Dommage qu'on n'ait pas vu trop d'élus, mais sinon c'était une super réussite. On a notre champion (M. EMPIS) qui est vraiment champion de France en double et individuel. Ça a été vraiment un beau week-end. Un très très bon retour des sportifs. Très belle organisation.

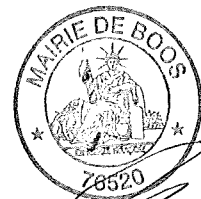
CLE (comité de liaison des élus avec Europe Inter Echanges) :

Mme PRIEUR : M. DUFLOU a été réélu Président, il y a deux vice-Présidents : M. FAJON de Belbeuf et Mme FERON qui était précédemment trésorière. La nouvelle trésorière est Catherine FOSSE de Mesnil Esnard et le secrétaire est Antonin ROUET de Franqueville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H57.

Le Maire,

Bruno GRISEL



La secrétaire,

Mme GILLES Séverine

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 076-217601160-20260526-2026\_38-DE